

DIPLÔME SUPÉRIEUR DE COMPTABILITÉ ET DE GESTION

UE5 – MANAGEMENT DES SYSTÈMES D'INFORMATION

SESSION 2021

Durée de l'épreuve : 3 heures

Coefficient : 1

Document autorisé :

Aucun document ni aucun matériel n'est autorisé. En conséquence, tout usage d'une calculatrice est INTERDIT et constituerait une fraude.

Document remis au candidat :

Le sujet comporte 6 pages numérotées de 1 / 6 à 6 / 6.

Il vous est demandé de vérifier que le sujet est complet dès sa mise à votre disposition.

Le sujet se présente sous la forme de 3 dossiers indépendants.

DOSSIER 1 – SCHÉMA DIRECTEUR DU SYSTÈME D'INFORMATION (8 points)

DOSSIER 2 – CADRAGE DU PROJET (5 points)

DOSSIER 3 – SYSTÈME D'INFORMATION ACHATS (7 points)

Le sujet comporte 3 annexes.

Annexe 1 – Informations relatives à HPG - Habitat du Pays de Grèzes.

Annexe 2 – Informations relatives à HLM - Haute Loire Métropole.

Annexe 3 – Informations relatives à BH - Brioude Habitat.

AVERTISSEMENT

Si le texte du sujet, de ses questions ou de ses annexes vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement dans votre copie. Toutes les réponses devront être justifiées.

Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie et à la qualité rédactionnelle.

SUJET : fusion de trois organismes de logement social

Le cas, l'énoncé et les données sont inspirés d'une situation réelle. Vous pourrez introduire des éléments non précisés dans l'énoncé à condition de les présenter comme des hypothèses.

Le cas est lié au contexte de la loi ÉLAN (Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique) de 2018 qui donnait jusqu'au 1^{er} janvier 2021 aux bailleurs sociaux ayant moins de 12 000 logements dans leur patrimoine, l'obligation de se regrouper. Ils pouvaient le faire en fusionnant ou en créant une société anonyme de coordination (SAC) qui fonctionne comme une coopérative et où chaque bailleur est représenté à part égale. Pour rappel, les bailleurs sociaux sont propriétaires des biens immobiliers qu'ils louent à des ménages modestes contre un loyer modéré. Ces bailleurs sociaux contribuent à la fois à la construction, l'acquisition, la rénovation de logements collectifs et à la mise en place des occupants et la gestion locative (administration, travaux, entretien, recueil des doléances des locataires, etc...)

En concevant leurs programmes de logement social, les bailleurs sociaux répondent à plusieurs problématiques. Tout d'abord, ils fournissent un toit aux personnes les moins fortunées, ensuite ils dessinent la ville de demain en intégrant les infrastructures existantes et en créant de nouvelles infrastructures répondant aux besoins de la population enfin, ils aménagent significativement l'espace public et créent de la mixité sociale. Pour atteindre leur but, les bailleurs sociaux touchent des subventions et des aides fiscales (TVA réduite en cas de travaux, pas d'impôt foncier, prêts à taux réduit auprès de la Caisse des dépôts et consignations, etc...).

C'est dans ce contexte que trois bailleurs du département de la Haute Loire ont fusionné au 01/01/2021 conformément à la loi ÉLAN avec la création d'un nouvel organisme dénommé « Haute-Loire Habitat ». Les choix relatifs à la gouvernance et à l'organisation du Système d'Information restent à définir.

Avant la fusion, chaque organisme était indépendant au niveau de sa gouvernance, de sa structure juridique, de sa comptabilité et de son système d'information (SI). Les trois bailleurs étaient, avant leur regroupement, de forme juridique ESH (Entreprise Social d'Habitat) possédant chacun un patrimoine immobilier d'une zone géographique du département de la Haute-Loire.

Les annexes décrivent l'organisation de chaque bailleur tant au niveau organisationnel, juridique que du Système d'Information et elles vous aideront dans votre réflexion.

Vous êtes embauché en tant que conseil de la Direction des Systèmes d'Information afin d'organiser et de planifier au mieux cette transformation à la fois organisationnelle et numérique des trois organismes sachant que vos propositions et éléments de réponses aux questions posées ci-après sont à destination de la direction générale et/ou de la direction des systèmes d'information de l'organisme fusionné qui sera confronté à ses différents partenaires, prestataires et fournisseurs.

DOSSIER 1 – SCHÉMA DIRECTEUR DU SYSTÈME D'INFORMATION

Afin de réussir la transformation du système d'information du nouvel organisme « Haute-Loire Habitat » vous êtes amené à répondre à trois questions.

Travail à faire

1. **Décrire deux organisations possibles du Système d'Information (SI) de la future Direction des systèmes d'information en tenant compte du contexte. (2 points)**
2. **Rappeler la définition d'un schéma directeur, puis établir le schéma directeur de cette transformation dans un des cas présentés à la question 1. (4 points)**
3. **Définir et présenter les caractéristiques de deux indicateurs de coût du Système d'Information. (2 points)**

DOSSIER 2 – CADRAGE DU PROJET

Pour mener à bien le projet de transformation, l'organisation vous demande de conseiller le futur chef de projet en charge de l'implantation et du déploiement du nouveau système d'information.

Travail à faire

4. **Définir pour le projet de transformation un facteur clé de succès et un risque identifié distinct. (2 points)**
5. **Présenter deux méthodes de conduite de projet de votre choix en expliquant dans quelles mesures elles vous semblent adaptées à cette transformation. (2 points)**
6. **Tracer un diagramme de Gantt visualisant un projet en 5 tâches et 40 semaines. (1 point)**

DOSSIER 3 – SYSTÈME D'INFORMATION ACHATS

Un point d'attention est apporté aux Systèmes d'Information des factures d'achat. Ainsi, la direction financière vous demande de répondre aux 5 questions suivantes :

Travail à faire

7. **Quelles sont les obligations légales de conservation des factures dans le SI Achat ? (1 point)**
8. **Quels sont les processus informatiques de traitement d'une facture après la saisie de son entête dans un système d'information comptable ? (1 point)**
9. **Peut-on détruire l'original papier après numérisation d'une facture réceptionnée papier et son enregistrement en comptabilité ? Argumenter la réponse. (1 point)**
10. **Dans le cadre du RGPD y a-t-il une restriction particulière sur le traitement d'une facture d'achat ? Argumenter la réponse. (2 points)**
11. **Quelles sont les améliorations recommandées sur le SI Achat pour conserver un service opérationnel dans un contexte d'épidémie comme la Covid19 ? (2 points)**

Annexe 1 – Informations relatives à HPG - Habitat du Pays de Grèzes.

L'organisme HPG est localisé sur un seul site (le siège) où toutes les ressources sont regroupées. Son patrimoine immobilier s'élève à 8 000 logements (aucune nouvelle construction de prévue). Sa comptabilité enregistre 6 000 factures annuelles.

L'organigramme comprend :

- un directeur général et trois administrateurs ;
- un directeur financier assisté par deux comptables ;
- un directeur des systèmes d'information assisté par un technicien informatique ;
- un responsable de la gestion du patrimoine assisté par 8 chargés de gestion du patrimoine ;
- un responsable de la gestion locative assisté de 12 chargés de gestion locative ;
- un responsable juridique prenant en charge la gestion du contentieux et des sinistres.

Sur le plan informatique, les salariés ont à leur disposition des postes de travail fixe et des portables récents. Les serveurs sont hébergés en interne et composés :

- 1 serveur IBM iseries AS/400 en fin de vie ;
- 1 serveur contenant plusieurs machines virtuelles sous Windows 2008 (hors support Microsoft) ;
- 1 serveur de stockage type NAS pour les sauvegardes (récent et en bon état de fonctionnement) ;
- une connexion internet haut débit.

L'organisme dispose d'un ERP spécifique au secteur de l'immobilier « Sivara » installé sur l'AS400 et une machine virtuelle Windows. Cette solution est très économique en acquisition et en coût de maintenance. Elle reste limitée en termes d'évolution, mais répond aux besoins des différents services et des utilisateurs. Le taux d'anomalie est faible. Cette solution a l'avantage de pouvoir se connecter avec d'autres partenaires sur le même environnement AS400 comme un système de Gestion Électronique Documentaire nommé « Xpert » de la société Ruza.

Annexe 2 – Informations relatives à HLM - Haute Loire Métropole.

L'organisme HLM est sur deux sites (le siège qui abrite la direction et une annexe). Le patrimoine immobilier s'élève à 11 000 logements et deux nouvelles constructions en cours. Sa comptabilité enregistre 18 000 factures annuelles.

L'organigramme comprend :

- un directeur général et cinq administrateurs ;
- un directeur financier assisté de quatre comptables ;
- un directeur des systèmes d'information assisté de deux techniciens informatiques ;
- deux responsables de la gestion du patrimoine assisté de 12 chargés de gestion ;
- deux responsables de la gestion locative assisté de 21 chargés de gestion ;
- un responsable de la construction assisté de 4 chargés mission ;
- un responsable juridique prenant en charge la gestion du contentieux ;
- un responsable chargé des sinistres et assurances.

Sur le plan informatique, les salariés ont à leur disposition des postes de travail fixes et des portables en milieu de vie. Les serveurs sont hébergés en interne et composés :

- 1 serveur IBM iseries AS/400 en milieu de vie pouvant être réorganisée ;
- 1 mini-datacenter de serveurs contenant plusieurs machines virtuelles sous Windows 2008, 2012 et 2016 pouvant être réorganisé ;
- de l'espace pour faire évoluer les infrastructures ;
- une connexion internet très haut débit.

L'organisme dispose d'un ERP spécifique au secteur de l'immobilier « Soki » installé sur l'AS400 et une machine virtuelle Windows. Cette solution est très couteuse en acquisition et en coût de maintenance, car elle est éditée par un fournisseur réputé leader de son secteur. Elle reste lente en termes d'évolution, mais répond aux besoins des différents services et des utilisateurs. Le taux d'anomalie est faible. Cette solution a l'avantage de pouvoir se connecter avec d'autres partenaires sur le même environnement AS400 comme un système de Gestion Électronique Documentaire nommé « Xpert » de la société Ruza.

Annexe 3 – Informations relatives à BH - Brioude Habitat.

L'organisme BH possède 3 sites (le siège et 2 agences). Les agences regroupent les chargés du patrimoine et de la gestion locative. Le patrimoine immobilier s'élève à 3 000 logements et une construction en cours. Sa comptabilité enregistre 3 000 factures annuelles.

L'organigramme comprend :

- un directeur général et trois administrateurs ;
- un directeur financier assisté d'un comptable ;
- aucune personne à l'informatique (sous-traité) ;
- trois chargés de gestion du patrimoine et de la construction ;
- un responsable de la gestion locative assisté de quatre chargés de gestion locative ;
- un responsable juridique en charge la gestion du contentieux et des sinistres.

Le système d'information est globalement externalisé auprès d'un prestataire. Les utilisateurs disposent de client léger de type Citrix. Un prestataire externe assure l'administration et la fourniture des services du système d'information avec un contrat de type SaaS. La connexion interne est de type haut débit avec ce prestataire.

L'organisme dispose d'un ERP spécifique au secteur de l'immobilier « Habitat Gestion » sous environnement Web. Cette solution est plutôt adaptée aux bailleurs de petite taille et reste économique car elle intègre toutes les fonctionnalités requises dans le même outil. Elle s'intègre de plus dans un environnement SaaS. Les évolutions de produit sont imposées et les personnalisations des processus métiers ne sont pas permises.